

Covid-19 : utiliser le vaccin de Pfizer pour le rappel de vaccination

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Mis en ligne le 15 oct. 2021

15 octobre 2021

Dans son avis du 6 octobre dernier sur les rappels dans la vaccination contre la Covid-19, la HAS recommandait l'usage de Comirnaty® suite à son obtention de l'AMM dans cette extension d'indication, sans écarter l'utilisation de Spikevax® qui lui ne l'a pas encore. Les annonces de diverses autorités sanitaires ont mis en lumière les inconnues qui demeurent sur la dose et la population cible pour le rappel par Spikevax® et justifient d'attendre que l'instance européenne apporte les précisions attendues dans le cadre de l'AMM en cours d'examen. C'est pourquoi la HAS ajuste son avis et recommande aujourd'hui de s'en tenir aux règles de droit commun en n'utilisant pour les rappels que le produit ayant obtenu l'extension d'AMM à cette fin.

Depuis la fin du mois d'août, la Haute Autorité de santé a rendu plusieurs avis pour déterminer les populations auxquelles il est utile de proposer une dose de rappel de vaccin contre la Covid-19 avec les vaccins à ARNm disponibles : tout d'abord les personnes âgées de 65 ans et plus et celles présentant des comorbidités, puis les professionnels du secteur de la santé, du médico-social et du transport sanitaire ainsi que l'entourage des personnes immunodéprimées.

Le vaccin Comirnaty® ayant obtenu une extension d'AMM pour les rappels le 5 octobre, la HAS avait recommandé son usage à cette fin, mais n'avait pas remis en cause celui de Spikevax®, pour ne pas désorganiser la campagne en cours.

En fin de semaine dernière, les pays scandinaves ont annoncé qu'ils porteraient à la connaissance de l'EMA des études portant sur un possible risque accru de myocardites et péricardites lié à l'usage du vaccin Spikevax®. En toute hypothèse, celles-ci demeurent rares et spontanément résolutive dans la quasi-totalité des cas.

Mais ce contexte, la circulation actuellement modérée du virus et le travail en cours à l'EMA pour définir la population cible (quelle limite d'âge) et surtout le dosage (dose entière ou demi-dose) conduisent la HAS à revenir plus strictement à une position de prudence et à recommander d'attendre l'avis de l'EMA pour poursuivre l'usage de Spikevax® en rappel. La HAS pourra sur cette base rendre un avis sur la place de ce vaccin de Moderna dans la campagne de rappel. Dans l'intervalle, le vaccin Comirnaty®, qui dispose d'une

extension d'AMM et qui est désormais disponible en ville comme en centre de vaccination, pourra être utilisé pour les rappels, quel que soit le vaccin utilisé en primo-vaccination.

Nous contacter



Service presse

Florence Gaudin - Cheffe de service

Marina Malikité - Attachée de presse - 01 55 93 73 52

Stéphanie Lecomte - Attachée de presse - 01 55 93 73 17

Mohamed Bouhadra - Attaché de presse - 01 55 93 73 18

[contact.presse\[at\]has-sante.fr](mailto:contact.presse[at]has-sante.fr)

Ces n° sont réservés aux journalistes, nous ne sommes pas habilités à répondre aux autres demandes.

Nous contacter

Voir aussi

RECOMMANDATION VACCINALE

06/10/2021

Stratégie de vaccination contre la Covid-19 -

Place d'un rappel par le vaccin à ARNm

COMIRNATY®

Toutes nos publications sur

[COVID-19](#)

[Vaccins](#)

[Virus](#)

